



**Division des Examens et Concours**










# **CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE Session 2017**

## **RAPPORT DU JURY**

# SOMMAIRE

Rapport du Président du jury : page 3

## Rapports des différentes commissions :

 Cinéma-Audiovisuel :	page 5
 Danse :	page 10
 DNL Allemand :	page 11
 DNL Anglais (Collège et Lycée, Lycée Professionnel) :	page 11
 DNL Espagnol (Collège et Lycée, Lycée Professionnel) :	page 15
 DNL Italien:	page 17
 Français Langue de Scolarisation :	page 19
 Histoire des Arts :	page 21
 Théâtre :	page 24

## RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE Session 2017

Les épreuves se sont cette année déroulées entre le 09 et le 19 janvier 2017.

Cet examen a été créé par le Ministère de l'Education Nationale en 2003 (première session en 2004) pour habilitier des enseignants et apporter aux personnels admis une certification pour enseigner leur discipline dans une langue vivante (Discipline Non Linguistique : DNL) dans le cadre d'une section européenne, pour enseigner le français langue seconde ou encore dans les options artistiques au lycée pour lesquelles il n'existe pas de CAPES ou d'Agrégation spécifiques : Danse, Cinéma-Audiovisuel, Histoire des Arts, Théâtre.

La réglementation précise de cet examen est fournie par l'arrêté du 23/12/2003 paru au BO n°7 du 12/02/2004 et par la note de service 2004 -175 du 19/10/2004 parue au BO n°39 du 28/10/2004. Nous ne pouvons qu'encourager les candidats à s'y référer pour mieux s'y préparer et prendre conscience des exigences des différents jurys. **Nous les incitons en outre à respecter strictement les délais d'inscription, ceux-ci étant précisés dans la circulaire afférente à cet examen qui paraît chaque année, courant octobre - elle est transmise dans tous les établissements. Aucune prise en compte des demandes hors-délai n'est en effet acceptée par la division des examens et concours.**

Une première caractéristique de cette session 2017 est une baisse sensible du nombre de candidats, après deux années de hausse ; elle est de l'ordre de 25% en regard de l'année précédente. 81 candidats se sont ainsi présentés à cette session 2016 ; seules les demandes d'habilitation en D.N.L. Anglais et en Théâtre ont conservé un nombre de candidats conséquent. Dans beaucoup de disciplines, les effectifs sont faméliques : deux fois moins de candidats en FLS par rapport à 2016, deux candidats seulement en Histoire des arts (près d'une centaine en 2009), un en allemand... Pour mémoire, nous avons accueilli 241 candidats en 2009 et encore 172 en 2010.

De la même manière, le taux de réussite est faible cette année, le plus faible même de ces cinq dernières années : 53,09% - 64,91% à la session 2016. Les variations de ce taux de réussite d'une année sur l'autre sont fréquentes comme en témoigne le tableau ci-dessous ; cette session s'avère tout de même d'une faiblesse extrême dans certains domaines même si ces chiffres sont à prendre avec prudence car se référant à un nombre de candidats parfois très faible.

	2013	2014	2015	2016	2017
Inscrits	114	89	112	121	84
Présents	103	82	109	114	81
Admis	58	55	63	74	43
% Admis/Présents	56,31%	67,07%	57,80%	64,91%	53,09%

Quelques éléments statistiques, secteur par secteur maintenant :

**CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE SESSION 2017 : ELEMENTS STATISTIQUES**

SECTEURS	INSCRITS	PRESENTS	ADMIS	REFUSES
CAV	8	8	2	6
DANSE	2	2	0	2
DNL ALLEMAND	1	1	0	1
DNL ANGLAIS	34	31	20	11
DNL ANGLAIS PLP	4	4	2	2
DNL ESPAGNOL	7	7	5	2
DNL ESPAGNOL PLP	1	1	0	1
DNL ITALIEN	4	4	2	2
FLS 1er DEGRE	3	3	1	2
FLS 2nd Degré	6	6	3	3
HIDA	2	2	0	2
THEATRE	12	12	8	4
<b>TOTAL</b>	<b>84</b>	<b>81</b>	<b>43</b>	<b>38</b>

Modalités d'évaluation des candidats : Une note sur 20 est attribuée à l'issue de la prestation orale. Le candidat, pour être admis, doit avoir une note égale ou supérieure à 10. Une délibération toutes commissions confondues permet dans un second temps d'harmoniser les décisions pour préserver une équité d'ensemble puis d'arrêter la liste définitive des admis.

Vous trouverez ci-dessous les rapports des différentes commissions, secteur par secteur ; chacun fournit de précieux conseils pour se préparer à l'épreuve ; il convient donc de lire avec attention celui qui vous concerne.

*Je tiens enfin à remercier mes collègues présidents de commission et l'ensemble des membres du jury pour la qualité du travail effectué ; mais aussi, et surtout peut-être, Madame Chesneau et l'ensemble des personnels de la Division des Examens et Concours qui ont largement contribué à la réussite organisationnelle de cet examen.*

Fait à Orléans, le 20 janvier 2017

Le président du jury,  
Éric Michon, IA-IPR

## RAPPORT DE JURY

*Établi par Monsieur MICHON Eric  
IA-IPR en charge du Cinéma-Audiovisuel  
Président de la Commission,*

avec le concours de sa collègue membre du Jury Madame Sylvie LOPEZ-JACOB, enseignante en cinéma audiovisuel. Je tiens à la remercier chaleureusement pour la compétence avec laquelle elle s'est acquittée de cette mission.

L'épreuve s'est déroulée le jeudi 12 janvier 2017 au Rectorat – site Dunois rue Marcel Proust, dans de bonnes conditions matérielles. Que le personnel de la Division des Examens et Concours du Rectorat en soit remercié, Madame CHESNEAU tout particulièrement.

### Quelques éléments statistiques :

On note depuis plusieurs années une stabilité du nombre de candidats qui s'inscrivent à la certification complémentaire en C.A.V., dans un mouvement général de baisse.

- 8 candidats inscrits, 8 présents.
- 2 candidats reçus (25%).
- Les notes s'échelonnent de 6 à 14.
- Une moyenne de 09,12 cette année, qui constitue la plus faible depuis une dizaine d'années. L'amplitude des notes est moindre que lors de la précédente session : aucun candidat brillant n'a été détecté de la même manière que le jury n'a pas eu à interroger de candidat d'une extrême faiblesse.

### Profil des candidats :

- Aucun candidat n'était déjà intégré dans une équipe pédagogique dispensant une option C.A.V. ; l'un toutefois est pressenti pour la prochaine rentrée.
- Une majorité s'est présentée dans l'espoir d'intégrer à terme une équipe pédagogique pour enseigner le C.A.V.
- Les autres sont tous ou ont été impliqués dans leur établissement, à divers titres, dans des projets à dominante audiovisuelle - au collège le plus souvent.
- Un professeur exerçant en lycée professionnel (PLP).

#### - Disciplines d'origine :

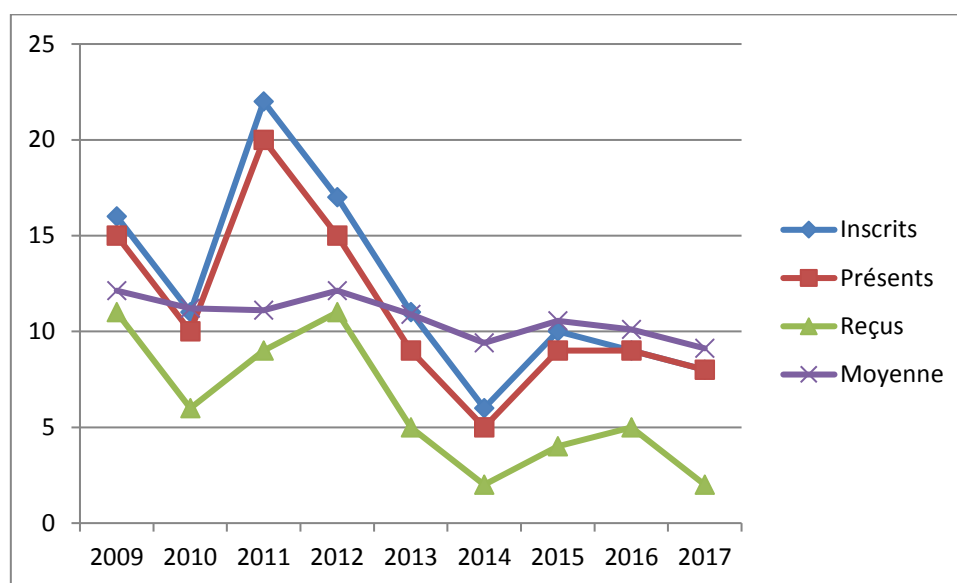
une diversité réduite, comme en 2016

- Lettres modernes (3)
- Arts Plastiques (2)
- Philosophie (1)
- Anglais (1)
- S.V.T. (1)

Notes	Nombre de candidats
6	1
7	1
8	3
9	1
13	1
14	1

#### - Echelle de notation :

**TABLEAU STATISTIQUE 2009 – 2017**



### Déroulement de l'épreuve – Niveau de l'examen

#### **Les attendus :**

La note de service N° 2004-175 du 19 octobre 2004, parue au B.O.E.N. du N° 39 du 28 octobre 2004, précise dans son annexe les critères d'évaluation de l'épreuve. Pour le Cinéma Audiovisuel, le jury évalue :

- *La culture cinématographique et audiovisuelle (fréquentation des œuvres, histoire du cinéma). La connaissance de leurs langages spécifiques (à partir d'une étude de cas) ;*
- *La connaissance du développement de l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel dans le système scolaire, les programmes en cours ;*
- *La connaissance des modes d'enseignement propres au cinéma et à l'audiovisuel : travail en équipe, interdisciplinarité, partenariat avec les professionnels ;*
- *La capacité à expliciter la démarche pédagogique concernée dans la complémentarité pratique, culturelle, méthodologique.*

#### **L'épreuve :**

Le déroulement de l'épreuve en deux parties (10 minutes maximum d'exposé par le candidat, 20 minutes maximum d'entretien avec le jury) a été scrupuleusement respecté ; tous les professeurs ont utilisé la totalité ou presque du temps imparti pour la présentation de leur exposé, le jury se voyant parfois dans l'obligation d'intervenir pour demander aux candidats de conclure en quelques secondes – dans les rares cas contraires, le temps restant a été « banalisé » et nous avons enchaîné avec la seconde partie.

*N.B. : Pendant l'exposé, l'utilisation de notes et de son ordinateur personnel pour présenter un document ou extrait de réalisation est autorisée.*

L'entretien mené par les membres du jury a cherché à approfondir le contenu de l'exposé, à mieux connaître le parcours personnel et professionnel du candidat dans sa relation à l'art

cinématographique mais également à vérifier sa connaissance de plusieurs aspects de l'enseignement du cinéma-audiovisuel au lycée :

- objectifs et finalités de la discipline ; sa dimension *artistique*.
- organisation des enseignements : de plus en plus rarement toutefois, cf. infra.
- Finalités et modalités de mise en œuvre du partenariat avec des professionnels du cinéma.
- les contenus : l'articulation entre pratique artistique et culture cinématographique

La capacité à analyser un court extrait de film a également pu être vérifiée : le candidat est invité en fin d'entretien à visionner une seule fois une courte séquence (2 à 4 minutes) puis à l'analyser succinctement. Quelques œuvres exploitées cette année dans ce cadre : *Tinker, Tailor, Soldier, Spy* (T. Alfredson) ; *L'Atalante* (J. Vigo) ; *Le Grand Amour* (P. Etaix) ; *Mort à Venise* (L. Visconti) ; *Citizen Kane* (O. Welles)... Cette analyse se déroule « à chaud », sans temps de préparation – mais la prise de note est possible ; elle reste très brève et ne peut bien sûr que rester à l'état d'esquisse. Nous attendons du candidat qu'il se montre en mesure de dégager de l'extrait les principaux enjeux esthétiques dont il témoigne et de rendre compte de la construction et du sens de la séquence à partir des procédés cinématographiques dominants qu'il aura repéré. Il s'agit donc de dépasser la simple description formelle des plans pour développer une capacité d'interprétation.

Le bilan que nous pouvons tirer de cette journée d'interrogation s'avère cette année décevant, voire très décevant. La plupart des candidats n'avait cette année pas le potentiel pour enseigner le cinéma-audiovisuel dans les options dédiées à cet art au lycée : manque flagrant de culture en la matière, difficulté à appréhender le sens d'une séquence filmique et les procédés mis en œuvre pour le restituer, difficulté également à envisager l'exploitation de séquences autrement que pour illustrer un point du cours dans le cadre de leur enseignement disciplinaire. La dimension éminemment artistique du cinéma était enfin éludée, oubliée. Plus que les années précédentes le jury a pu par ailleurs déplorer l'absence de prise d'information sur l'organisation et le fonctionnement de ces cursus de formation, dans leurs dimensions pratique et partenariale en particulier. Dans un cas enfin, c'est la difficulté à situer le cinéma dans une perspective pédagogique qui a fait défaut.

Nous l'écrivons chaque année, la certification complémentaire a évolué dans les finalités qui lui sont assignées par les professeurs : tout autant qu'une reconnaissance des compétences requises pour enseigner dans les options au lycée, il s'agit pour certains d'une légitimation de pratiques pédagogiques construites autour du cinéma ou de l'audiovisuel, tant au collège qu'au lycée, dans les disciplines dont ils sont spécialistes mais aussi dans différents dispositifs : atelier artistique, enseignement d'exploration, accompagnement éducatif ou personnalisé, enseignement pratique interdisciplinaire (E.P.I.) désormais... En quelque sorte une validation des acquis de l'expérience. **La vocation première de la certification complémentaire reste la constitution d'un vivier pour renouveler les équipes pédagogiques exerçant dans les options C.A.V.**, de spécialité en série L ou facultative, il ne faut pas l'oublier ; le jury évalue les candidats dans cette perspective essentiellement.

#### Conseils aux futurs candidats :

S'il n'est pas évalué en soi, l'élaboration du dossier doit être soignée, sa conception pensée de manière à éclairer le jury sur les motivations qui poussent le candidat à souhaiter cette certification complémentaire d'une part, sur les compétences professionnelles développées tant dans une éventuelle formation initiale que dans l'expérience acquise sur le terrain d'autre part. Un curriculum vitae, même synthétique, est souhaité pour compléter et éclairer ces aspects.

Il convient par ailleurs de préparer cette épreuve avec le plus grand sérieux, et ce dans les directions suivantes :

- Connaître les objectifs de la discipline et des programmes d'enseignement bien sûr.
- Prendre contact avec des collègues enseignant dans des options C.A.V., échanger avec eux, pourquoi ne pas observer des cours si ces collègues en acceptent l'augure.
- Conceptualiser la didactique de la discipline en ce qui concerne notamment l'interaction entre les domaines pratiques et culturels définis par les instructions officielles, et ce dans le contexte d'un enseignement *artistique*.
- Se familiariser avec la pédagogie de projet mais aussi avec la mise en œuvre de partenariats avec des professionnels (définition du projet, des rôles respectifs enseignant – partenaire, les différentes étapes de concertation...).
- Acquérir les connaissances théoriques mais aussi des compétences techniques (écriture scénaristique, maniement d'une caméra, montage...) et informatiques (logiciels spécifiques).
- Se familiariser avec l'analyse filmique, laquelle ne doit pas se limiter aux aspects techniques – plans, cadrage, montage, etc. : ceux-ci doivent en effet être systématiquement mis en relation avec le sens du propos développé dans la séquence. L'analyse filmique n'est ni une étude formelle ni une interprétation subjective.
- Posséder une solide culture cinématographique - être notamment au fait des principales étapes et des grands mouvements de l'histoire du cinéma depuis ses origines.
- S'exprimer dans une langue correcte constitue enfin le minimum requis dans le cadre d'une épreuve qui s'adresse à des enseignants.

Plus généralement, il convient pour les candidats d'approfondir en amont une réflexion sur le rôle du professeur dans la conception et l'accompagnement d'un projet artistique global dans l'enseignement du Cinéma-Audiovisuel.

Le candidat pourra enfin s'inspirer de la bibliographie ci-dessous pour parfaire ses connaissances techniques, historiques et culturelles.

#### BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

##### Ouvrages généraux d'introduction

- Michel MARIE / Laurent JULLIER *Lire les images de cinéma*, Larousse, 2007
- Alain BERGALA *L'Hypothèse cinéma*, Petite bibliothèque des Cahiers du cinéma, 2002
- FOZZA / GARAT / PARFAIT *Petite fabrique de l'image*, Magnard, 2003

##### Le vocabulaire d'analyse cinématographique

- Marie Thérèse JOURNOT *Le vocabulaire de cinéma*, coll. « 128 », Armand Colin, 2004

##### L'analyse filmique

- Francis VANOYE / Anne GOLIOT-LETE *Précis d'analyse filmique*, coll. « 128 », Armand Colin, 1992
- Laurent JULLIER *Analyser un film*, coll. « Champs », Flammarion, 2012
- José MOURE *Le plaisir du cinéma-analyses et critiques des films*, Klincksieck, 2012

##### Le scénario

- Dominique PARENT-ALTIER *Approche du scénario*, coll. « 128 », Armand Colin
- Anne HUET *Le scénario*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2006



- Claire VASSE *Le dialogue*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2006
- Isabelle RAYNAULD *Lire et écrire un scénario*, Armand Colin, 2012
- Michel CHION *Ecrire un scénario*, Cahiers du cinéma-essais, 2007
- Francis VANOYE *Scénarios modèles modèles de scénarios*, Nathan, 1991

#### Le récit

- Francis VANOYE *Récit écrit récit filmique*, Nathan, 1989
- André GARDIES *Le récit filmique*, Hachette, 1993
- Marie Anne GUERIN *Le récit au cinéma*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2004
- Joel MAGNY *Le point de vue*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2001

#### L'adaptation littéraire

- Frédéric SABOURAUD *L'adaptation*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2006
- Jean CLEDER *Entre littérature et cinéma*, Armand Colin, 2012
- Francis VANOYE *L'adaptation littéraire au cinéma*, Armand Colin, 2011

#### L'image

- Emmanuel SIETY *Le plan*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2001
- Jacques LOISELEUX *La lumière au cinéma*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2004
- Dominique VILLAIN *L'oeil à la caméra*, Cahiers du cinéma-essais, 2001
- AUMONT / BERGALA / MARIE / VERNET *Esthétique du film*, Nathan, 1983
- Jeremy VINEYARD *Les plans au cinéma*, Eyrolles, 2004
- BORDEWELL / THOMPSON *L'art du film, une introduction*, De Boeck, 2000
- Steven KATZ *Réaliser ses films plan par plan*, Eyrolles, 1992

#### Le son

- Michel CHION *L'audio-vision*, Nathan, 1990
- Michel CHION *Le son*, Armand Colin, 199
- Michel CHION *Un art sonore, le cinéma*, Cahiers du cinéma-essais, 2003
- Michel CHION *Le complexe de Cyrano*, Cahiers du cinéma-essais, 2008
- Gilles MOUPELLIC *La musique de film*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2006

#### Le montage

- Vincent AMIEL *Esthétique du montage*, Nathan, 2001
- Dominique VILLAIN *Le montage au cinéma*, Cahiers du cinéma-essais, 1991

#### Histoire et pensée du cinéma

- Claude BEYLIE *Les films-clés du cinéma*, Larousse, 1987
- Vincent PINEL *Ecoles, genres et mouvements au cinéma*, Larousse, 2000
- Jacques AUMONT *Les théories des cinéastes*, Nathan, 2002
- Suzanne LIANDRAT-GUIGUES / Jean-Louis LEUTRAT *Penser le cinéma*, Klincksieck, 2001
- Francesco CASSETTI *Les théories du cinéma depuis 1945*, Nathan, 1999
- André LABARRERE *Atlas du cinéma*, Le livre de poche « La Pochothèque », 2002

#### Autres ressources

- les DVD de la collections « L'Eden cinéma », Scerén-Cndp
- les sites : <http://www.zerodeconduite.net/>
- <http://www.ciclic.fr/>
- <http://www.cnc.fr/web/fr/dossiers-pedagogiques>

*Rapport établi par Madame Frédérique Rouanet, IA-IPR chargée du suivi des enseignements artistiques Art-danse*

Cette session 2017 de la certification complémentaire pour l'enseignement artistique dans le domaine de l'art-danse est marquée par une légère baisse des candidatures par rapport à l'année précédente, puisque deux candidates se sont présentées contre trois candidatures en 2016. Elles proviennent de la discipline EPS pour une d'entre elles, la deuxième est professeure en arts appliqués. Aucune des candidates n'a obtenu la certification cette année.

Contrairement aux années précédentes les deux candidates n'ont pas révélé une connaissance du domaine de la danse dans ses fondements artistiques et culturels ainsi qu'une connaissance suffisante des programmes qui organisent cet enseignement au lycée. Par ailleurs, elles n'ont démontré que de manière parcellaire qu'elles étaient en capacité de pouvoir engager des élèves dans un processus de composition au regard d'un programme exigeant. Les deux candidates aux profils différenciés ne présentaient pas les mêmes manques. Si la première candidate a su manifester faire la preuve de la manière dont la danse nourrit sa pratique artistique, les attendus de l'épreuve n'étaient pas connus. Les compétences concernant la maîtrise des savoirs disciplinaires (connaissances et traitement didactique de la danse) étaient nettement insuffisants. Concernant la seconde candidate, elle possédait une connaissance des textes, des profils d'élèves, du traitement didactique de la danse en milieu scolaire et des œuvres, mais qui mérite d'être approfondi par des expériences artistiques plus significatives des attendus.

**Pour aider à la préparation de cet examen de certification complémentaire, il convient de rappeler ce que le jury attend des candidats :**

- S'appuyer sur une expérience d'enseignement avec des implications dans des projets artistiques qui permettent une réflexion approfondie ainsi qu'une prise de distance réflexive réelle.
- Montrer une connaissance des modalités de la mise en œuvre du partenariat obligatoire et afficher une volonté de s'impliquer activement dans un projet artistique partagé mais dont le professeur conserve la maîtrise.
- Démontrer une connaissance infaillible des programmes et des œuvres de l'enseignement de spécialité et de l'enseignement facultatif art-danse. Un candidat en possession de la certification doit être en capacité d'enseigner dans ces deux types d'enseignement.
- Au plan didactique, montrer une expertise dans la maîtrise des procédés chorégraphiques et des composantes du mouvement dansé, et ainsi être en capacité de permettre aux élèves de s'approprier la dimension « sensible » des pratiques artistiques.

Ces différents points restent les facteurs les plus discriminants pour accéder à la certification dans ce domaine artistique. Des notes attribuées inférieures mais proches de la moyenne doivent inciter les candidats à se présenter de nouveau à l'examen après avoir approfondi leurs connaissances au regard de leurs expériences.

## DNL ALLEMAND

L'épreuve s'est déroulée le 9 janvier 2017.

### Composition du jury :

Laurent HIVON, IA-IPR Mathématiques

Muriel PHILIPPE, IA-IPR LVE-Allemand

L'épreuve se déroule en 3 temps : l'exposé du candidat en allemand (10 minutes maximum), suivi d'un entretien avec le jury en allemand puis en français (20 minutes maximum).

Le jury tient à rappeler que cet exercice nécessite de la part du candidat une préparation rigoureuse : le dossier envoyé en amont de l'épreuve orale sera complet et dûment présenté, le candidat se sera renseigné sur les modalités de l'épreuve et aura préparé son exposé. Sans ces prérequis, qui témoignent *a minima* du sérieux du candidat, l'admission est fortement compromise.

Par ailleurs, le jury continue à souligner les points suivants :

- bien connaître les textes officiels et les référentiels de la section européenne dans la discipline concernée pour bien comprendre les enjeux de cet enseignement ;
- mettre à profit un séjour dans un pays germanophone pour parfaire ses connaissances culturelles et pédagogiques ;
- ne pas hésiter à revoir les règles de grammaire nécessaires à la pratique d'une langue allemande la plus correcte possible, et s'exposer le plus possible à la langue orale pour acquérir une prosodie et une phonologie la plus authentique possible ;
- identifier un projet dans lequel l'enseignement de l'allemand dans une autre discipline se révèle un atout.

Il est rappelé que le « projet pédagogique » ne se limite pas à la description de quelques actions ponctuelles, mais doit s'inscrire durablement dans le projet d'établissement, et tenir compte du cadre institutionnel pour le décliner dans le contexte local.

## DNL ANGLAIS

### Commission Collège et LEGT

#### **I Quelques statistiques :**

- Disciplines non linguistiques représentées : SES (3 candidats), mathématiques (7) SVT (8), EPS (2), physique –chimie (4), STI (2), Histoire – Géographie (3), Eco – Gestion (2).

- Nombre de candidats : 31 candidats présents sur 34 inscrits. On note un nombre de candidats légèrement inférieur à celui de l'an dernier (44 inscrits et 41 présents à la session 2016).

- Résultats : **20 candidats reçus**, pour **11 candidats refusés**.

Moyenne de **12,06/20** un peu supérieure cette année (11,52 pour la session 2016).

Echelle des notes : de **07 à 20** et une grande amplitude des notes cette année.

## II Constats :

Le jury remarque une nette évolution du niveau de maîtrise de la langue orale en production, la plupart des candidats offrent un modèle linguistique fiable et peu nombreux sont ceux qui prennent appui sur leurs notes pour la première partie de prise de parole en continu. Quelques candidats apportent des travaux d'élèves pour illustrer leurs projets.

La qualité des dossiers proposés reste inégale et, même s'ils ne sont pas évalués, les dossiers constituent une préparation à l'examen. Certains candidats sont néanmoins mal informés sur la nature de l'épreuve et sur le fonctionnement de la DNL.

Les candidats refusés l'ont été pour les raisons suivantes :

- La réflexion sur la motivation est parfois insuffisante ;
  - Le niveau de langue pose encore problème pour un certain nombre de candidats, des carences au niveau phonologique qui entravent la bonne recevabilité du message et parfois une méconnaissance du lexique spécifique.
  - Des professeurs cette année encore trop orientés vers leur pratique disciplinaire. Une absence de réflexion sur l'intérêt que présente pour la discipline le fait d'être enseignée en langue vivante étrangère.

## III Recommandations :

Il est nécessaire d'améliorer **son niveau de langue** pour acquérir plus d'aisance (notamment la phonologie, déterminante) et de développer des compétences orales pour les mettre au service du projet avec plus d'aisance et ne pas être contre-productif. Il convient aussi de mieux lire les textes officiels se rapportant à cette épreuve et de connaître le **Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)**. Le niveau minimum de maîtrise attendu en langue est le **niveau B2** du Cadre commun de référence pour les langues. Les candidats ne se sentant pas au niveau requis ne devraient pas se présenter.

Il est recommandé aux candidats d'observer des cours de DNL avant de se présenter, et de prévoir des dispositifs qui permettent des échanges dans une perspective interculturelle. Ils sont invités à entrer en contact avec des enseignants déjà impliqués en section européenne ou des enseignants de langue vivante.

Il est conseillé de réfléchir davantage aux **activités pédagogiques** que l'on peut mettre en place par rapport aux attendus du programme de chaque champ disciplinaire. Les **activités langagières de l'oral** ne semblent pas suffisamment prises en compte (production orale en continu et en interaction, compréhension orale,) ainsi que la mise en activité des élèves dans la classe. Les candidats sont invités, lors de l'entretien, à s'appuyer sur une activité réalisée ou imaginée.

Certains se présentent pour une DNL « collège », sans avoir réfléchi à la DNL « lycée » : c'est inapproprié.

Les critères d'évaluation sont rappelés dans le texte de référence : note de service du 19 Octobre 2004 parue au BO n°39 du 28 Octobre 2004. On lira le rapport : <http://www.education.gouv.fr/syst/igen/rapports/scecteuo.htm>

On pourra consulter aussi le site : <http://www.emilangues.education.fr>, les sites de la BBC, le site d'anglais de l'Académie d'Orléans-Tours.

## Commission Lycée Professionnel

L'intérêt pour l'examen de certification en Discipline Non Linguistique semble en déclin cette année encore, conformément à ce qui avait été observé lors de la session 2016. Seulement quatre candidats se sont présentés à l'épreuve orale. Le taux de réussite est assez décevant puisque deux d'entre eux sont maintenant certifiés en DNL, selon la mise en application de l'arrêté du 27 septembre 2005, modifiant les arrêtés du 23 décembre 2003 et du 9 mars 2004, relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires. Les filières représentées cette année sont les Lettres Histoire Géographie, l'Hôtellerie (option Service et Commercialisation), l'Economie Gestion (options commerce et vente). Les projets développés sont en général porteurs de pluridisciplinarité dans le domaine professionnel au titre de la mobilité et facilité d'insertion dans le monde économique au niveau européen. Cependant, il reste essentiel de développer les liens entre enseignement général et enseignement professionnel et poursuivre la visée des priorités nationales et académiques d'ouverture culturelle et européenne dans les lycées professionnels. Les enseignants des disciplines générales concrétisent avec efficacité le travail mené dans les domaines professionnels. C'est bien le cas de cette enseignante en lettres-histoire géographie qui a présenté un projet réfléchi et construit en équipe, donnant du sens aux apprentissages et apportant une véritable plus-value pour les élèves et l'établissement.

Les candidats ont répondu aux exigences de la certification en faisant preuve d'un véritable investissement personnel en collaboration avec les membres de l'équipe éducative dans le cadre du projet d'établissement. Certains ont réfléchi à des progressions réparties sur le cycle de formation. Un seul candidat révèle un manque de réflexion pédagogique au niveau de la mise en œuvre des apprentissages et doit encore engager une étude de construction des activités au niveau de sa propre discipline avant d'élargir son action au domaine linguistique. La connaissance des textes officiels qui régissent l'organisation et le fonctionnement des sections européennes en lycée professionnel est assez inégale. Même si certains candidats se sont minutieusement informés des diverses certifications et validations qui existent pour valoriser la mobilité des élèves, certains autres n'avaient manifestement pas connaissance de ces possibilités.

Tous les candidats ont travaillé en amont de l'entretien pour parfaire leur niveau de langue. Comme lors des années précédentes, il est impératif pour les futurs candidats de s'inscrire dans cette dynamique de développement personnel et participer aux stages offerts par le Centre International d'Etudes Pédagogiques de Sèvres. Des actions de formation académiques seraient bénéfiques à tous, mais insuffisantes pour que le niveau de langue requis soit atteint. Il reste essentiel que chacun se donne les moyens d'améliorer ses compétences linguistiques en dehors de l'institution pour compléter les actions de formation ponctuelles.

La constitution du dossier réclame une attention particulière. Suivre la construction d'un dossier de type RAEP (reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle) pourrait aider tant dans la mise en forme qu'au niveau du contenu de ce dossier qui doit permettre de connaître:

- le parcours de formation du (de la) candidat (e), tant dans sa discipline que dans la langue cible.
- L'expérience autant professionnelle que personnelle, dans le cadre d'utilisation de la langue d'enseignement de la DNL.

- La motivation du (de la) candidat (e) qui ne doit pas se limiter à la description d'un parcours mais qui soit le résultat d'une réflexion sur les enjeux de l'enseignement d'une DNL ainsi que la plus value que cet enseignement peut apporter aux élèves.
- Une présentation d'expériences pédagogiques auxquelles le (la) candidat (e) a participé ou de projets qu'il (elle) envisage. L'adjonction au dossier de supports didactiques témoignant de ces expériences ou cette réflexion à des projets est appréciée par le jury. L'analyse des pratiques vécues serait appréciée.
- L'utilisation de la langue cible pour tout ou partie du dossier (en plus du dossier remis en français) témoigne du degré de maîtrise de la langue d'expression écrite.

Nous rappelons que l'épreuve orale se présente en deux parties : un exposé du dossier, suivi d'un échange avec les membres du jury. Cet entretien doit également répondre à certaines règles de forme et de fond :

- Il ne doit en aucun cas être une restitution d'un texte appris par cœur mais on attend du candidat qu'il puisse faire preuve d'aisance et de fluidité dans son propos.
- L'exposé doit présenter de façon claire et construite l'expérience et la motivation du candidat.
- L'échange avec le jury permet d'évaluer les capacités du candidat à interagir en langue cible et à répondre aux demandes des membres du jury.
- Le (la) candidat (e) doit faire preuve de motivation et implication dans le projet pédagogique grâce à une connaissance précise des contenus d'enseignement et des référentiels dans les deux disciplines.
- Il (elle) doit également démontrer une réflexion approfondie sur le cadre institutionnel et les enjeux de l'enseignement de la DNL en lycée professionnel, ainsi que sur la plus value de cet enseignement pour les élèves et pour l'établissement.
- Le fait qu'une réflexion ait été menée sur la meilleure collaboration à mettre en œuvre avec les professeurs de LVE, tant au niveau de l'enseignement que de l'évaluation, doit être démontrée.

En conclusion, les conseils formulés les années précédentes restent d'actualité :

Les candidats doivent être sensibilisés à une préparation rigoureuse de l'épreuve. La seule maîtrise d'une LVE ou une relative expérience d'enseignement disciplinaire ne peuvent, à elles seules, constituer des critères de compétence pour l'enseignement d'une DNL. Les futurs candidats à la certification doivent avoir conscience de l'importance du niveau de maîtrise de la langue cible. Aussi, même s'ils ne sont pas des professeurs de langue vivante étrangère, ils représentent un modèle linguistique pour les élèves auxquels ils s'adresseront après leur certification. Une formation académique transversale pour les enseignants déjà certifiés et ceux qui visent à le devenir devrait être envisagée. Les formations nationales et européennes existantes sont à mettre à profit. Les candidats, en plus de la connaissance du cadre institutionnel, doivent faire preuve d'une réflexion préalable sur la spécificité de l'enseignement d'une DNL tant dans sa dimension didactique disciplinaire que dans une relative maîtrise et aisance dans l'utilisation de la langue cible. Un projet pédagogique réfléchi témoigne d'une réelle motivation des candidats à l'obtention de la certification complémentaire.

### Statistiques

7 candidats inscrits/ 7 présents, répartis comme suit:

- HISTOIRE-GEOGRAPHIE : 3 candidats
- EPS : 2 candidats
- MATHEMATIQUES: 1 candidat
- SES: 1 candidat

6 professeurs titulaires, 1 stagiaire.

5 reçus. Note la plus basse : 8/20. Note la plus haute : 16/20.

### Remarques concernant les candidats et l'épreuve

*Remarques d'ordre général : de nombreuses remarques effectuées dans les rapports précédents demeurent d'actualité pour cette session. Elles sont donc reconduites ici.*

Au fur et à mesure des sessions, nous constatons que la variété des candidatures en ce qui concerne les disciplines et les grades se confirme et même s'amplifie. Plusieurs stagiaires, désireux de faire valoir une expérience personnelle en lien avec l'aire hispanique et/ou leur intérêt pour l'enseignement de leur discipline en langue espagnole se sont présentés pour cette session de l'examen.

La session 2017 montre un intérêt constant des professeurs de disciplines diverses pour obtenir cette certification : si leur nombre reste modeste, il est toutefois stable, entre cinq et dix candidats par session, ce qui permet de constituer un vivier académique susceptible de favoriser le développement de l'ouverture de sections européennes.

Tout comme les années précédentes, les DNL sont donc variées ainsi que les parcours des personnels qui se présentent à l'examen.

#### *Préparation des candidats :*

Les professeurs ne bénéficient pas de formation pour se préparer à l'examen mais nombre d'entre eux ont collaboré le plus souvent avec les professeurs de LV et/ou l'assistant de leur établissement dans le cadre de leur travail de préparation. Les candidats sont souvent des « voyageurs » qui connaissent bien certaines parties de l'aire hispanique.

#### *Niveau des prestations des candidats :*

Les prestations des candidats admis ont été dans l'ensemble bonnes sans qu'aucun candidat ne fasse preuve d'une réelle excellence. Les notes les plus basses ont été attribuées notamment à cause d'un niveau d'expression en langue espagnole qui reste à parfaire, surtout en ce qui concerne la prononciation, la prosodie et l'exactitude du lexique utilisé. Dans l'ensemble, les textes les plus importants relatifs aux sections européennes et les modalités d'attribution de la

« mention européenne » au baccalauréat sont connus. Nous constatons donc qu'il a été tenu compte des conseils donnés dans les rapports du jury des sessions antérieures.

La réflexion sur ce que représente l'enseignement d'une discipline non linguistique est à approfondir, certains candidats se contentant de quelques notions vagues et peu structurées, qui montrent que le questionnement préalable est insuffisant.

#### *Conseils aux candidats :*

Les conseils suivants restent d'actualité. Nous les renouvelons donc afin de faciliter la réussite des candidats intéressés par cette certification:

- **Actualiser ses connaissances en langue étrangère** : se rendre dans le pays si possible ; regarder la TV en langue étrangère et écouter la radio régulièrement ; entreprendre un travail avec l'assistant de l'établissement lorsque celui-ci est doté ; assister quand cela est possible à quelques cours de langue dans son établissement et y intervenir activement; si un échange e-twinning est en place dans l'établissement, le candidat pourra avec profit s'y intégrer pour pratiquer la langue. En effet, écouter ne suffit pas pour développer une compétence en langue étrangère : il faut aussi produire dans la langue pour progresser.
- **Avoir une bonne connaissance de la culture** des pays dans lesquels est parlée la langue que l'on a choisie.
- **Bien connaître les textes officiels** concernant les sections européennes et notamment ce qui se réfère à l'épreuve spécifique.
- **Bien connaître les programmes d'enseignement du lycée** pour sa discipline lorsque l'on enseigne en collège et que l'on souhaite enseigner une DNL en lycée.
- **Connaître les programmes de langue vivante** en vigueur au collège et au lycée et les caractéristiques majeures de l'enseignement des LVE: perspective actionnelle, entrée culturelle prépondérante, nécessité de mettre en place des stratégies destinées à éviter une approche frontale du type "questions/réponses"...
- **Avoir réfléchi aux enjeux de l'enseignement d'une DNL** et à ses implications pédagogiques.
- **Posséder des connaissances sur les possibilités de développement d'actions à l'international** dans le cadre d'un établissement scolaire. Pour cela, se mettre en relation par exemple avec le référent pour l'international de l'établissement (ERA).
- **Anticiper en collaborant avec les professeurs de LVE de l'établissement** qui pourront permettre de débiter la réflexion sur la nécessaire articulation entre les contenus scientifiques et didactiques de la DNL et la didactique des LVE.



**Dates de l'épreuve:** 11-12 janvier 2017

**Membres du jury:**

- M. Laurent HIVON, IA IPR Mathématiques
- Mme Christine LECUREUX, IA IPR Histoire/Géographie
- M. Jean-Louis SKARKA, IA IPR STI/Technologie
- Mme Rosa GIROIR, professeur agrégé d'italien, chargé de mission

4 candidats inscrits, 4 candidats présents

DNL représentées :

- Mathématiques (2)
- Histoire-Géographie (1)
- S2I option informatique et numérique (1)

**Résultats:**

- 2 candidats reçus, 2 candidats ajournés
- Échelle des notes : de 06 à 20
- Moyenne : 11,25

### Compte-rendu de l'examen:

Les candidats ont démarré l'épreuve orale en langue italienne, pour 10 minutes de présentation. Cette première partie, qui permet d'apprécier, entre autre, la capacité du candidat à s'exprimer en continu en langue cible, a été suivie d'un entretien comportant deux temps distincts: environ 5 minutes d'interaction en italien, et 10/15 minutes d'échange en français.

Comme les années précédentes, le jury a pu prendre la mesure de quelques parcours particulièrement riches que les candidats ont su mettre en valeur. Un exposé a notamment montré un véritable travail de réflexion et de recherche didactique.

En effet, les prestations les plus convaincantes sont celles qui s'appuient sur des exemples concrets de séquences pédagogiques. Cette année, pour l'un des candidats, la présentation de supports de séance a démontré une préparation à l'entretien nettement réfléchie et la pertinence du projet pédagogique envisagé.

D'autres projets ont, en revanche, manqué de rigueur, car ils se sont limités à une traduction, parfois maladroite, d'un cours en français, négligeant notamment la prise de parole des élèves pendant un cours de DNL, et la gestion des documents à mettre à leur portée. D'une manière générale, les activités langagières de l'oral (compréhension, production en continu et en interaction) n'ont pas été suffisamment prises en compte.

Les raisons qui ont amené le jury à ajourner certains candidats ont été les suivantes :

- l'absence de perspectives pédagogiques,
- une maîtrise insuffisante de la langue,
- la méconnaissance des programmes officiels de la discipline,
- la méconnaissance des textes officiels concernant le cadre réglementaire des SELO,

- l'absence de réflexion sur l'intérêt que présente pour la discipline non-linguistique le fait d'être enseignée en langue étrangère,
- l'incapacité à exprimer clairement la plus-value que l'enseignement d'une DNL représente pour les élèves.

Ce qui est attendu des candidats est, nous le répétons, qu'ils aient réfléchi aux activités les plus pertinentes à proposer lors d'une séance, ainsi qu'aux objectifs et à la démarche de mise en œuvre. Il est important de témoigner d'un projet de collaboration avec le professeur de LV, tant au niveau de l'enseignement que de l'évaluation. A cet effet, on encourage les futurs candidats à aller observer des cours de DNL et des séances de langues vivantes, à la fois pour s'appropriier les gestes professionnels du professeur de langue (comment bâtir une séquence en langues, comment mettre les élèves en situation de communication ...) et pour y acquérir des connaissances linguistiques, notamment dans la langue de la gestion des activités scolaires, et dans le registre du champ disciplinaire.

Le professeur de DNL n'est certes pas professeur de langue, mais il constitue de fait un modèle linguistique pour ses élèves. Il doit donc s'exprimer dans une langue orale fluide, assez riche du point de vue lexical, juste phonologiquement et grammaticalement.

Au cours de cette session d'examen, la maîtrise insuffisante de la grammaire et du lexique a induit une baisse qualitative de la prestation orale, surtout dans la phase d'interaction, pendant laquelle on a pu entendre, entre autre: *erava, molto amici, libri scientifici, ogni anni ...*

Nous constatons que les professeurs candidats sont parfois trop orientés vers leur pratique disciplinaire. Nous leur recommandons encore une fois de:

- réfléchir davantage aux activités pédagogiques que l'on peut mettre en place par rapport aux attendus du programme de chaque champ disciplinaire ;
- réfléchir à des stratégies facilitant le développement de compétences (surtout à l'oral) chez les élèves ;
- connaître les épreuves spécifiques d'examen que vont passer leurs élèves ;
- envisager les modalités d'un cours en co-animation ou en parallèle avec le professeur de langue;
- mieux connaître le CECRL ;
- prendre contact avec les collègues impliqués dans des projets et dispositifs favorisant l'ouverture internationale ;
- s'informer sur l'enseignement de leur matière en Italie, et consulter les manuels utilisés;
- mieux lire les textes officiels se rapportant à l'enseignement d'une DNL.

Enfin, nous rappelons que l'entretien doit répondre à certaines règles. Loin d'être la simple restitution d'un texte appris par cœur, il doit permettre d'évaluer la motivation du candidat.

La seule maîtrise d'une LV, ou une certaine expérience d'enseignement disciplinaire ne peuvent, à elles seules, constituer des critères de compétence pour l'enseignement d'une DNL. En partant du dossier, rédigé en italien outre qu'en français, la présentation du candidat ne doit pas se limiter à la description d'un parcours, mais être le résultat d'une réflexion sur les enjeux de l'enseignement d'une DNL.

## FRANÇAIS LANGUE DE SCOLARISATION

### Les résultats

#### **1er degré**

Inscrits	Présents	Admis	Notes
3	3	1	De 05 à 12

#### **2nd degré**

Inscrits	Présents	Admis	Notes
6	6	3	De 05 à 17

La session 2017 se caractérise par la baisse du nombre de candidats du premier et du second degré.

### Remarques sur les dernières sessions :

Le jury a entendu, comme chaque année, des candidats du premier et du second degré qui avaient construit une expertise solide, fondée aussi bien sur l'expérience que sur l'analyse d'outils et de méthodes. Certains disposent de ces deux champs d'investigation, d'autres n'ont pas encore enseigné le FLS.

Les candidats du premier degré qui n'ont pas obtenu la certification (2/3 en 2017, 3/8 en 2016, 5/8 en 2015) présentent un profil commun : c'est la connaissance des enjeux de l'enseignement du FLS qui leur a fait défaut. S'ajoute parfois à cela le manque de connaissances théoriques. Cette certification complémentaire n'est pas accordée aux candidats du simple fait qu'ils ont une expérience de l'enseignement du FLS. Plusieurs candidats ont, en effet, donné l'impression qu'ils venaient chercher une reconnaissance au seul bénéfice d'une pratique, quelle qu'elle soit. Or, il est apparu que, pour certains, cette pratique pédagogique n'était pas fondée sur une réelle appropriation de la spécificité de l'enseignement du FLS.

Les candidats du second degré qui n'ont pas obtenu la certification complémentaire (3/6 en 2017, 6/9 en 2016, 5/10 en 2015) se sont heurtés à l'obstacle d'un manque de connaissances des outils et des méthodes de l'enseignement du FLS. Certains candidats ont une connaissance des enjeux limitée à leur discipline qui borne leur réflexion à un périmètre trop étroit.

Dans les deux cas, la certification complémentaire FLS ne constitue pas une entrée en matière ni une première démarche dans un parcours de formation. C'est l'inverse : le candidat s'y présente parce qu'il a déjà accompli un parcours qui lui confère une expertise. Et c'est cette expertise que reconnaît la certification complémentaire. Certes, un candidat n'a pas l'obligation d'enseigner ou d'avoir enseigné le FLS pour prétendre à la certification complémentaire. Il a toutefois avantage à aller observer une situation de classe et à se rapprocher d'un établissement et d'un professeur qui pourront l'aider à compléter ses connaissances.

Les représentations de l'enseignement du FLS doivent également être interrogées. Elles se fondent parfois sur des expériences assimilées à l'enseignement du FLS mais qui éloignent le candidat d'une réflexion didactique et pédagogique juste.

Certains candidats se présentent pour la deuxième fois. Ils sont invités à demander à la DEC les observations que le jury a faites sur leur prestation afin de pouvoir faire évoluer leur réflexion. Il arrive que le jury ne constate aucun changement majeur dans le dossier et l'exposé du candidat.

L'enthousiasme pour ce type d'enseignement doit être salué, car il anime la plupart des candidats et constitue un facteur d'efficacité dans l'accompagnement spécifique qu'il convient de prodiguer aux

élèves qui bénéficient d'un enseignement de FLS. Néanmoins, il ne peut tenir lieu de compétence. Le candidat doit connaître les textes officiels et doit pouvoir s'appuyer sur des connaissances théoriques solides. Le jury constate que les objectifs et les méthodes d'apprentissage du FLS sont encore trop souvent confondus avec ceux du FLE.

### **RAPPEL des conseils et remarques déjà publiés :**

Voici quelques principes fondamentaux de l'épreuve.

L'enseignement du français langue de scolarisation s'adresse aux élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française. La seule connaissance du FLE, qu'elle soit théorique ou pratique, ne saurait donc suffire. A contrario, un candidat qui ne disposerait pas d'un cursus ou d'une expérience en FLE, peut satisfaire aux exigences de l'examen et réaliser une prestation en accord avec les attendus de l'épreuve. En effet, outre la connaissance des enjeux du FLS et des modalités de son enseignement, le jury attend du candidat qu'il puisse se projeter dans une situation de classe de FLS et/ou qu'il analyse sa pratique (ou une pratique) au regard de problématiques linguistiques, langagières et culturelles. Une connaissance des matériels pédagogiques disponibles sur les sites des CASNAV ou dans les manuels de FLS et dans les sites qui lui sont dédiés est par conséquent indispensable pour construire une réflexion sur ce domaine d'enseignement et échanger avec le jury.

Nous rappelons également qu'il s'agit d'un examen composé d'un exposé et d'un entretien soumis d'une part aux règles générales de l'exercice, et d'autre part aux exigences particulières de cette certification en FLS. Il convient donc de préparer sérieusement un exposé structuré qui doit convaincre le jury des capacités et compétences du candidat à prendre en charge un enseignement de FLS.

L'entretien, comme l'exposé, obéit à des règles définies : le candidat doit donc tout mettre en oeuvre pour que le jury apprécie ces critères et plus précisément les compétences et connaissances quant au français langue de scolarisation. Tous les critères de l'examen et de la certification complémentaire en FLS que nous mentionnons sont clairement déclinés dans les textes de référence (notamment la note de service n° 2004-175 du 19-10-2004, « Attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du MEN d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires »). Les candidats sont invités à consulter le site du CASNAV où ils les y trouveront, ainsi que de nombreuses autres ressources. La connaissance des textes officiels est nécessaire à la bonne préparation de l'exercice et indispensable pour réussir l'examen. Les candidats à cette épreuve peuvent bénéficier d'une ou deux journées de formation inscrite au Plan Académique de Formation et assurée par les formateurs du CASNAV.

Les enseignants du 2nd degré s'inscrivent individuellement ; ceux du 1er degré peuvent également s'y inscrire à condition d'être autorisés par l'IEN de circonscription.

# HISTOIRE DES ARTS

## RAPPORT DE JURY

Établi par la Présidente du jury :

- Cristhine Lécureux, IA-IPR d'histoire-géographie et HIDA

Membres du jury de la certification complémentaire Histoire de l'art :

- Stéphane Auger, professeur agrégé en Education musicale et enseignant en EDE « patrimoines » et HIDA facultatif.
- Jean-Paul Billès, professeur agrégé en Arts plastiques et formateur en HIDA

Les oraux de la certification complémentaire se sont déroulés **le mercredi 11 janvier 2017** au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, site Dunois. Le jury adresse ses remerciements au personnel de la Division des Examens et Concours du Rectorat.

### 1- Quelques éléments statistiques

DISCIPLINE	Total inscrits	Total présents	Admis
<b>Arts plastiques</b>	1	1	0
<b>Histoire-géographie</b>	1	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>

Répartition des notes :

note	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
effectif	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Moyenne de l'épreuve : 08,5 / 20

### 2- Définition et déroulement de l'épreuve

Le BO N°7 du 12 février 2004 précise que : « *L'épreuve, d'une durée de trente minutes maximum, débute par un exposé du candidat, pendant une durée de dix minutes maximum, prenant appui sur sa formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université, dans un institut universitaire de formation des maîtres ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie. Le candidat peut également faire état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.*

*Cet exposé est suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum, dont l'objet est d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie et d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'une école ou d'un établissement scolaire du second degré, d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur (...).* ».

### 3- Éléments qualitatifs

La session 2017 de la certification complémentaire en Histoire de l'art voit un nombre de candidats extrêmement faible. On peut se demander quelle en est la cause : d'une part, les professeurs engagés dans une année de réforme leur demandant beaucoup d'énergie n'ont peut-être pas eu celle de présenter en plus cette certification ; d'autre part, la disparition de l'épreuve spécifique d'HIDA au DNB en a peut-être aussi freiné certains. Pourtant la certification n'est exigée que pour enseigner l'histoire des arts ou l'enseignement d'exploration « culture et activités artistiques : patrimoines » au lycée. De plus, l'histoire des arts garde toute sa place au collège ; un programme de cycle en histoire des arts a été acté (C3 et C4 pour le collège) ; il continue d'être un enseignement co et trans disciplinaire, fondé sur la pédagogie de projet. Il trouve sa place au sein des EPI et pas seulement celui sur la thématique « culture et création artistiques », comme il est au cœur du PEAC. Une dimension histoire des arts peut également être présente au sein des autres parcours.

L'enseignement de l'HIDA se décline bien selon **des formes différentes** (généralisation au collège avec la possibilité pour un élève de choisir à l'épreuve orale du DNB 2017 avec comme support un EPI ou un parcours qui intègre l'HIDA, en lycée, option facultative et de spécialité, et enseignement d'exploration « patrimoines »). Il est indispensable que les candidats aient une **perception claire des enjeux** que recouvre chaque situation d'enseignement.

Les deux candidats de cette session ont échoué à la certification car ils n'avaient pas intégré le fait qu'ils devaient sortir du cadre leur discipline pour se projeter dans un autre type d'enseignement, ce qui ne remet pas en cause leurs qualités disciplinaires.

La pluri-co-disciplinarité des contenus apparaît comme centrale dans la mise en œuvre d'un enseignement d'HIDA comme la capacité à travailler en équipe, Les candidats doivent être capables d'articuler entre eux différents domaines artistiques en les contextualisant. Sans être pour autant des spécialistes de chaque domaine artistique, les candidats doivent pouvoir montrer une réelle appétence pour les arts et la culture au sens large.

L'examen de certification complémentaire permet la détection d'un vivier d'enseignants possédant les qualités requises pour enseigner l'HIDA dans le cadre des **options au lycée**, voire même pour coordonner, animer, former des groupes d'enseignants dans le cadre de projets mettant en jeu des objectifs éducatifs en lien avec l'HIDA. Il est donc naturellement attendu des candidats qu'ils appréhendent avec discernement tous les aspects de ce domaine d'enseignement et qu'ils connaissent les modalités de mise en œuvre de cet enseignement au lycée comme au collège. **Il faut qu'ils aient pris connaissance des programmes de cette option en lycée et soient capables d'imaginer une mise en œuvre pédagogique des questions au programme.** Les candidats recalés sont ceux qui n'ont pas anticipé un questionnement concernant les programmes. Ce sont aussi ceux qui n'ont pas imaginé de mise en œuvre d'une question au programme en lycée.

#### Quelques points d'achoppement :

- Une méconnaissance chez certains enseignants, en poste pour la plupart au collège, tant des programmes d'enseignement des options au lycée (enseignement facultatif ou de spécialité) que de leurs principes de fonctionnement.
- L'approche de l'enseignement de l'HIDA est apparue trop cloisonnée et réduite à des considérations vagues en lien exclusif avec la discipline d'origine du candidat. La mise en œuvre **des nouveaux programmes de l'enseignement de l'HIDA au collège à la rentrée 2016** induit toujours une complémentarité des approches disciplinaires, elle doit aussi inciter le

candidat à élargir ses horizons culturels par le biais d'un effort de contextualisation des œuvres.

- La confusion entre la mise en œuvre du volet culturel du programme d'une discipline dans le cadre ordinaire de son enseignement et ce que réclame, dans sa dynamique d'ouverture et de lien sensible avec les œuvres, un enseignement de l'histoire des arts.
- Une culture disciplinaire ouvrant sur des domaines artistiques connexes mais de façon insuffisante pour construire une représentation juste de ce que recouvre l'enseignement de l'HIDA.
- Une **méconnaissance de la scène artistique contemporaine** et un manque d'intérêt pour sa fréquentation.
- Une perception erronée de l'inscription des œuvres dans un contexte historique ainsi que, parfois, une totale ignorance d'éléments chronologiques majeurs.
- En revanche, l'enseignement de l'histoire des arts ne se limite pas à l'approche des œuvres inscrites dans l'Histoire ou encore des œuvres qui en témoigneraient. **L'un des enjeux de cet enseignement est de favoriser le rapport sensible aux œuvres qu'elles soient du passé comme du temps présent.** Le PEAC est d'évidence l'occasion de construire ce rapport aux œuvres.

#### **Quelques conseils aux futurs candidats :**

- Il ne saurait, quelle que soit la formation ou le parcours du candidat, **y avoir de certification automatique**. Tout candidat doit prendre la mesure des exigences de l'épreuve et comprendre qu'une érudition disciplinaire cloisonnée n'est pas suffisante pour trouver sa place dans une équipe pluridisciplinaire.
- Il est conseillé au candidat de **préparer l'exposé**. Le candidat pourra reprendre certains éléments de son dossier de candidature sans toutefois se limiter à un récapitulatif de ses états de service ou de son parcours universitaire ; le jury lit attentivement les dossiers, il attend autre chose lors de l'oral.
- Il est essentiel de proposer **une démarche pédagogique** qui a trait à l'HIDA. Il s'agit pour le candidat de faire preuve d'une réflexion pédagogique fondée sur des connaissances solides.
- Le jury ne cherche pas à piéger les candidats mais il s'attend à ce que le candidat qui présente une œuvre, un auteur, un domaine, un courant artistique sache élargir son propos. Si un candidat présente par exemple un film, il doit maîtriser des éléments de base de l'analyse filmique, s'il choisit de travailler sur un monument, il doit maîtriser le vocabulaire de base de l'architecture, être capable de citer des architectes de la même période ou ayant travaillé sur le même type de bâtiment, etc. le candidat doit donc pouvoir élargir son propos à partir de la séance qu'il détaille.
- Il est indispensable que le candidat puisse éclairer le jury sur ses motivations et qu'il s'informe, à travers la rencontre de collègues impliqués dans les options HIDA de lycée, **des contenus programmatiques** et de l'organisation de cet enseignement.
- Enfin, les candidats doivent faire la distinction entre l'organisation pédagogique d'un programme d'enseignement qui peut faire le choix d'approches thématiques ou notionnelles transhistoriques et l'inscription du champ scientifique d'une discipline dans l'histoire. Si elles relèvent de points de vue différents, ces deux approches ne sont pas contradictoires et **tout enseignant doit avoir les repères historiques nécessaires à la contextualisation des œuvres qu'il convoque.**

**1. Quelques éléments statistiques**

Sur 12 candidats inscrits et présents, 8 ont été reçus.

Les notes s'échelonnent de 05 à 20 ; quatre candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 15.

*Disciplines d'origine :*

Lettres modernes (7) ; Lettres-histoire-géographie (1) ; SES (1) ; STMS (1) ; arts appliqués (1) ; mathématiques (1).

*Répartition des notes :*

<b>Note obtenue</b>	<b>Nombre de candidats</b>
05	2
07	1
08	1
10	1
11	1
12	1
13	1
16	2
18	1
20	1

**2. Déroulement de l'épreuve – Niveau de l'examen**

Le déroulement de l'épreuve en deux parties (10 minutes maximum d'exposé par le candidat, 20 minutes maximum d'entretien avec le jury) a été scrupuleusement respecté ; il est rappelé ici que l'exposé peut s'appuyer sur tout document qui paraîtra utile au candidat et qu'il est parfaitement autorisé, voire conseillé de se munir de notes personnelles.

Au cours de l'exposé, il est plus attendu du candidat une présentation claire de ses motivations et l'analyse critique et approfondie d'une expérience d'enseignement du théâtre (notamment en partenariat) en milieu scolaire que la narration d'un cursus, forcément redondante avec le dossier remis lors de l'inscription.

La finalité première de cet examen étant l'enseignement dans les options théâtre de lycée, l'entretien mené par les membres du jury a cherché à approfondir le contenu de l'exposé, à mieux connaître le parcours personnel et professionnel du candidat dans sa dimension théâtrale mais également à vérifier la connaissance par les candidats de plusieurs aspects de l'enseignement du théâtre au lycée:

- objectifs et finalités de la discipline,
- organisation des enseignements



- finalité et mise en oeuvre du partenariat avec des professionnels du théâtre,
- contenus : l'articulation entre pratique artistique et dimension culturelle,
- épreuves du baccalauréat.

La commission souhaite insister par ailleurs et avant tout sur la nécessité de se présenter en possession d'une véritable culture théâtrale, qui, sans avoir besoin d'être immense, doit être authentique, et de manifester des capacités d'analyse, notamment une aptitude à comparer et à mettre en perspective.

S'il n'est aucunement question pour le jury d'exiger un quelconque encyclopédisme, il n'en attend pas moins du candidat, pour le secteur culturel, littéraire et artistique auquel il a librement choisi de s'attacher, un sérieux professionnel vérifiable dans une double attitude intellectuelle : que la culture mobilisée soit de première main et corresponde à un parcours d'acquisition authentiquement personnel, que les connaissances et l'expérience dont il est fait état soient situées avec justesse, par le candidat, dans l'histoire des formes littéraires et artistiques.

### **3. Conseils aux futurs candidats**

Certains Candidats, qui enseignent en collège, ignorent très largement les conditions de l'enseignement du théâtre en lycée, mais aussi les textes officiels. S'appuyer sur la seule expérience ou la seule pratique ne saurait suffire, il convient de préparer cette épreuve par l'acquisition de connaissances et l'élaboration d'une réflexion dans les domaines suivants :

- histoire du théâtre, de la mise en scène, théories du jeu de l'acteur, principaux aspects du théâtre contemporain (une solide culture théâtrale est un préalable à toute candidature),
- objectifs de la discipline et programmes d'enseignement,
- partenariat avec des professionnels (définition du projet, des rôles respectifs enseignant-partenaire, différentes étapes de concertation, évaluation des élèves...),
- aspects techniques (mise en scène, scénographie, métiers du théâtre, etc.).

Le candidat qui ne pratique pas cet enseignement artistique a tout avantage à se rapprocher de collègues qui enseignent en option, à aller observer des séances de pratique et échanger avec collègues et partenaires.

On trouvera des ressources en grand nombre sur le site national Educnet, section théâtre à l'adresse suivante : <http://www2.educnet.education.fr/sections/theatre>, ainsi que des indications bibliographiques à la fin de ce rapport.

Enfin, la commission souligne qu'un échec ne signifie pas nécessairement la remise en cause de la qualité de certains projets présentés et que la certification complémentaire est un examen qui peut se représenter : si elle est la reconnaissance ou la validation d'un parcours, elle est d'abord et avant tout le signe d'une culture exigeante et en éveil.

### **Bibliographie indicative**

Cette bibliographie est indicative, donc partielle. Elle propose des écrits sur le théâtre, des ouvrages théoriques ou historiques.

- Abirached Robert, *La crise du personnage dans le théâtre moderne*, Paris, Grasset, 1978.
- Artaud Antonin, *Le théâtre et son double* Ed. Idées Gallimard Paris 1983.
- Apostolides, *Le Roi machine*

- Danan, Joseph et Ryngaert, Jean-Pierre, *Éléments pour une histoire du texte de théâtre*, Dunod, 1997
- Banu Georges, *Le Rouge et or. Une poétique du théâtre à l'italienne*, Paris, Flammarion, 1989
- Biet, Christian, *La Tragédie*, Armand Colin, Cursus, 1998
- Biet, Christian, Triau, Christophe, *Qu'est-ce que le théâtre ?* Gallimard, Folio essais inédits, 2005
- Corvin, Michel (direction de), *Dictionnaire encyclopédique du théâtre*, Paris, Bordas, 1991.
- Corvin, Michel *Lire la comédie*, Paris, Dunod, 1994
- Couprie, Alain, *Lire la tragédie*, Paris, Dunod, 1990
- Danan, Joseph et Ryngaert, Jean-Pierre, *Éléments pour une histoire du texte de théâtre*, Dunod, 1997
- Dusigne, Jean-François, *Le Théâtre d'art, aventure européenne du XXe siècle*, Théâtrales, 1997
- Escola, Marc (textes choisis et présentés par), *Le Tragique*, GF Corpus, 2002
- Jomaron Jacqueline, *Le théâtre en France (2 tomes)*, Bordas
- Guénoun, Denis, *Le Théâtre est-il nécessaire ?*, Circé, 1998
- Hubert, Marie-Claude, *Histoire de la scène occidentale de l'Antiquité à nos jours*, Armand Colin, Cursus, 1992
- Lehmann, Hans-Thies, *Le Théâtre post-dramatique*, [1999], L'Arche, 2002
- Lucet Sophie, *Tchekhov / Lacascade : La communauté du doute*, Editions l'Entretiens, Février 2003
- Chantal Meyer-Plantureux *Théâtre populaire, enjeux politiques*, éditions Complexe, 2006
- Chantal Meyer-Plantureux, *Un siècle de critique dramatique*, éditions Complexe, 2003
- Naugrette, Catherine, *L'Esthétique théâtrale*, Nathan Université, 2000
- Naugrette, Florence, *Le Plaisir du spectateur de théâtre*, Bréal, 2002
- Page, Christiane, *Éduquer par le jeu dramatique*, Paris, ESF, 3ème éd., 2006.
- Page, Christiane, *Pratiques théâtrales dans l'éducation en France au XXè siècle : aliénation ou émancipation ?*, APU (Presses universitaires d'Artois), 2009, 298 p.
- Pavis, Patrice, *Le Théâtre au croisement des cultures*, Corti, 1990
- Roubine, Jean-Jacques, *Introduction aux grandes théories du théâtre*, Paris, Dunod, 1990
- Ryngaert, Jean-Pierre, *Introduction à l'analyse du théâtre*, Paris, Dunod, 1991
- Sarrazac, Jean-Pierre, *Critique du théâtre*, Circé, 2000
- SCHERER, Jacques, *La dramaturgie classique en France*, Nizet, 1959.
- Surgers, Anne, *Scénographies du théâtre occidental*, Paris, Nathan, 2000, rééd. 2004
- Vinaver, Michel (sous la direction de), *Écritures dramatiques*, Actes Sud, 1993
- Vitez, Antoine, *Écrits sur le théâtre*, POL, 4 vol., 1994-1997
- Regnault, François, *Théâtre-Équinoxes*, Actes Sud, 2001.
- Regnault, François, *Théâtre-Solstices*, Actes Sud, 2002.

### Choix de revues :

- Alternatives théâtrales, Bruxelles, trimestriel
- Les Carnets du Rond-Point, éditions de l'Amandier
- *Cassandra*
- *Études théâtrales*, Centre d'Études théâtrales de l'université catholique de Louvain-la-Neuve (Belgique)
- Mouvement, " revue indisciplinaire des arts vivants ", mensuel
- *Mû*, Association des théâtres de marionnettes et des arts associés (Thema)
- *Puck. La marionnette et les autres arts*, Institut national de la marionnette, Charleville-Mézières
- *Théâtre aujourd'hui*, Centre National de Documentation Pédagogique, apériodique
- *Théâtre/Public*, Centre Dramatique National de Gennevilliers, trimestriel
- *Théâtres en Bretagne*, Presses Universitaires de Rennes, semestriel

### Sites internet consacrés au théâtre :

- Site de la Comédie-Française : <http://www.comedie-francaise.fr>
- Répertoire des Arts du spectacle (Bibliothèque Nationale, Ministère de la Culture) :
- [www.culture.fr/documentation/spectacl/pres.htm](http://www.culture.fr/documentation/spectacl/pres.htm)
- Répertoire " Babel-web " des Arts de la rue : [www.babel-web.net](http://www.babel-web.net)

### **Théâtre contemporain :**

- [www.theatre-contemporain.net](http://www.theatre-contemporain.net)
- [www.remue.net /theatre](http://www.remue.net/theatre)

### **Sites de revues :**

- [www.mouvement.net](http://www.mouvement.net)
- [www.alternativestheatrales.be](http://www.alternativestheatrales.be)
- *Théâtre/Public*, accessible via le site du Théâtre de Gennevilliers : [www.tgcdn.com](http://www.tgcdn.com)